

**AB Horizon**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros

Siège social :  
315 impasse Bastide,  
34160 CASTRIES

En cours d'immatriculation – RCS MONTPELLIER

Le soussigné :

**Monsieur Benjamin ALBERTINI,**

Né le 26 avril 1985 à MONTPELLIER (34), de nationalité française,

Demeurant à [REDACTED],

Marié avec Madame Marie AMELINE, née le 9 août 1984, à RENNES (35), de nationalité française, sous le régime de séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Nadège GUIMONT, notaire à LIFFRE (35), le 7 juin 2017, préalablement à leur union célébrée le 22 juillet 2017, à PLEUMELEUC (35), ce régime n'ayant subi aucune modification depuis,

Disposant de la pleine capacité civile,

seul associé de la Société, à l'issue de la signature des statuts de la Société AB Horizon, a décidé, au siège social, ce qui suit :

**NOMINATION – POUVOIRS – REMUNERATION DU PREMIER PRESIDENT**

---

Le soussigné nomme en qualité de Président de la Société, sans limitation de durée :

▪ **Monsieur Benjamin ALBERTINI,**

Né le 26 avril 1985 à MONTPELLIER (34), de nationalité française,

Demeurant à [REDACTED],

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 21 des statuts.

Le soussigné décide la gratuité du mandat du Président.

Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

*Signature électronique*

A titre de convention de preuve, il est convenu que le présent acte est signé sur support électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, et notamment les articles 1366 et suivants du Code civil.

A cet effet, le présent acte est signé grâce à la plateforme Yousign permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires, et garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Chaque signataire prend acte que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Les présentes feront donc foi de l'écriture et de la signature des parties, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause.

**Monsieur Benjamin ALBERTINI**  
« Bon pour acceptation du mandat de  
Président »

Signé le 18-12-2025

*Benjamin ALBERTINI*

✓ Certifié par  yousign